

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE
ROUERGUE

Séance du 11 mai 2026

Délibération N°12

Nombre de membres :	
Afférents au C.M.:	15
En exercice :	15
Présents:	12

Votes :	
Nombre de pouvoirs:	2
Nombre de Suffrages exprimés:	14
Nombre d'abstentions :	0
Vote pour:	14
Vote contre:	0

L'an deux mil vingt-six,

Le 11 du mois de Mai à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Chauchard Clément, Adjoint pour l'installation du conseil municipal

Date de convocation du Conseil Municipal 05/05/2026

Présents : : M CAPDEBARTHES Max – DELCASSO Jordi – PAROBECK Catherine – CHAUCHARD Clément – BOUTON Virginie — BOU Philippe – FRAYSSE Jérôme – MERCADIER PETIT Sylvie – GONFRERE Cyril – BARRES Claire — REY Alexandra – PELLEGRINO CORTEZ Anne-Marie

Absents avec procuration : M BELLAVIA Ignazio donne pouvoir à PELLEGRINO CORTEZ Anne – Marie
Mme BURIONI Johanna donne pouvoir à M CAPDEBARTHES Max

Absent non excusé : M CALMELS Jean-Noël

Secrétaire : Mme BARRES Claire

OBJET : Vote de la redevance assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'adjoint Monsieur DELCASSO, adjoint au maire.

Il rappelle les montants sur la redevance assainissement prise en 2025 :

Redevance fixe par compteur et par an : 60 €

Part variable par m3 d'eau reste à 1.05 €

Monsieur l'adjoint propose de maintenir les mêmes taux pour cette année.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'adopter les montants de la redevance pour l'exercice 2026 similaires à ceux de 2025
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires

Nombre d'abstention :0

Vote pour :14

Vote contre :0

Nombre d'abstention : 0

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Sauveterre, les jours, mois et ans susdits ;



Pour extrait conforme.

Le Maire,
Max CAPDEBARTHES